

COMPTE – RENDU de la séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi douze juillet à vingt-heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Étaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Marielle PHILIPPON, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER

MM. Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU, Eric ROLLET et Arnaud TISSIER

Absents représentés : Mme Delphine MUNOZ donne pouvoir à Mme Marielle PHILIPPON et M. Steeve BARDOUL donne pouvoir à Chantal ROYER.

Madame Marielle PHILIPPON accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

- Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire donne la parole à une riveraine de la rue Guy DUPAS qui fait part de problèmes de stationnement. Il lui est répondu que des courriers seront faits à tous les riverains pour encourager le stationnement sur les parkings. Il est ajouté qu'une étude sera lancée prochainement.

FINANCES

1. Décision modificative n°2 – Lotissement La Maladière

Le Maire rappelle que la commission Urbanisme propose de viabiliser et vendre le lot 9 créé dans la parcelle AP 232. Afin de permettre la comptabilisation des travaux de viabilisation, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour 10 000 € HT.

Par ailleurs, le Maire explique qu'il convient de régler le solde des travaux à l'entreprise pour un montant HT de 3 578,40 €. Ces crédits n'étant pas prévus au budget, elle propose de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

011 – 605 + 14 000 (+ viabilisation lot 9 + solde ETPB)

Recettes de fonctionnement

70 - 7015 + 14 000 (vente de produits)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de procéder à la Décision Modificative n°2 proposée

TRAVAUX

2. Devis pour les travaux de dérasement route de Lordonnois

Le Maire explique qu'il convient, dans le cadre des travaux de voirie, de faire dérasement les accotements de la route de Lordonnois. Elle propose d'accepter le devis de 13 984 € HT de l'entreprise qui a réalisé les mêmes prestations sur la route des Prés-du-Bois située en continuité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le devis proposé

URBANISME

3. Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet de parc photovoltaïque

Le Maire rappelle le projet de parc photovoltaïque sur le site de l'ancien camp de Chéu. Elle propose de lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt, démarche similaire à un appel d'offre, et qui permet de désigner l'opérateur qui présentera la meilleure offre pour développer ce projet sur le terrain qui lui sera loué par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet de parc photovoltaïque

GESTION DU PATRIMOINE

4. Mise en location du local 3 grande rue

Le Maire fait part d'une demande de location du local situé au 3 grande rue. Elle propose de fixer le tarif à 440 € par mois auquel s'ajouteront les provisions pour charges pour 60 € par mois (eau et ordures ménagères). D'un commun accord, le bail sera d'une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ ACCEPTE de louer le local situé au 3 grande rue selon les modalités présentées

INTERCOMMUNALITÉ

5. Facturation des frais de formation Certiphyto

Le Maire rappelle que deux agents communaux ont bénéficié d'une formation Certiphyto organisée par la 3CVT. Cette dernière refacture la formation au prix de 135 € par agent.

Il est proposé au Conseil d'accepter de rembourser la 3CVT de ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ ACCEPTE de rembourser le coût de cette formation à la 3CVT pour un total de 270 €.

➤ Compte-rendu des commissions communales

➤ Commissions Communautaires

Commission Environnement : Mme DE CUYPER rend compte de la réunion de la commission environnement au cours de laquelle ont été abordés :

- ◆ une communication pour l'achat groupé de poubelles d'ordures ménagères
- ◆ le retour sur la distribution des bacs jaunes
- ◆ les problèmes liés aux véhicules de collecte d'ordures et l'étude pour leur renouvellement
- ◆ la future obligation pour tous de composter liée au projet de Loi AGECE

➤ Dates à noter

La Commission Urbanisme se réunira le mercredi 8 septembre à 18 h.

Le prochain Conseil est fixé le jeudi 16 septembre.

➤ Informations diverses

M. PROU informe que deux terrains à bâtir ont fait l'objet de réservation, sous réserve des modalités techniques et financières à fixer.

Mme le Maire informe de l'annulation des festivités du 14 juillet.

➤ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21 h 40.

P/O Le Maire, Chantal ROYER

Le 1^{er} adjoint, Alain DE CUYPER